



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Mer, Littoral et environnement Marin

Capitainerie du Port de Dieppe

AVIS AUX USAGERS

EMPLACEMENT: PORT DE DIEPPE

DATE DU FAIT SIGNALÉ: 08/07/2026

FAITS À SIGNALER: Conditions d'exploitation et modalités d'ouverture du pont Colbert

Les modalités d'exploitation et d'ouverture de l'ouvrage sont définies afin de concilier :

- les mouvements des navires de l'arrière-port et du bassin de Paris ;
- le maintien de l'exploitation commerciale du port ;
- la limitation des impacts sur la circulation routière et la vie locale dieppoise ;
- les besoins liés à la construction du champ éolien en mer, notamment les convois assurant les transferts de personnel.

1. Ouvertures à la marée

Les manœuvres du pont sont réalisées uniquement en présence de navires et selon les créneaux suivants :

- 2 heures avant la Pleine Mer ;
- 45 minutes avant la Pleine Mer ;
- 45 minutes après la Pleine Mer.

Une manœuvre supplémentaire pourra être exceptionnellement autorisée par la Capitainerie lorsqu'une nécessité impérieuse le justifie ou afin de permettre le passage d'un navire de commerce dont les contraintes d'exploitation ne sont pas compatibles avec les créneaux ci-dessus.

2. Ouvertures à horaires fixes

Les manœuvres suivantes sont réalisées uniquement si des navires se présentent :

- 07h30 ;
- 18h30.

3. Ouvertures exceptionnelles

Lorsque des contraintes techniques, une dégradation imprévisible des conditions de mer ou un cas de force majeure le rendent indispensable, des ouvertures exceptionnelles pourront être réalisées à :

- 11h30 ;
- 15h30.

Ces créneaux sont réservés aux navires EMDT lorsque les horaires liés à la marée ne permettent pas leur passage.

4. Dispositions particulières

Les horaires définis par le présent avis pourront être adaptés ou des manœuvres complémentaires exceptionnellement autorisées, notamment à l'occasion de manifestations, d'événements particuliers ou de besoins exceptionnels, après accord de la Capitainerie et de l'Autorité portuaire.

Les usagers sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'anticiper leurs mouvements et à se rapprocher de la Capitainerie pour toute demande particulière par VHF 12

Diffusion :

Sous-préfecture Dieppe Paris-Normandie Informations Dieppoises E-scaleport DDTM76 AIMLP Mairie de Dieppe CRPEM-HN C.V.D. CND Aviron AUPPD DFDS Pilotage Rouen	SMPN SMPN / Exploitation SMPN / Outillage SMPN / Pêche SMPN / Plaisance COMAR Manche CROSS GNZ Sémaphore de Dieppe TSM Lamanage Dieppe Affichage CAPD
---	---

A Dieppe, le 08/07/2026

Pour le Commandant de port,

**Lieutenant de port
GUINOT Tony**

